

Recours et oppositions

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Landschaftsschutz in der Schweiz : Tätigkeit der SL = Protection du paysage en Suisse : activité de la FSPAP**

Band (Jahr): - **(1988)**

PDF erstellt am: **03.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

6. Recours et oppositions

Devant le nombre croissant de recours, on se demande si une telle évolution est favorable à l'idée de la protection du paysage, ou s'il ne faudrait pas plutôt mettre en évidence les possibilités de ménager le paysage en présentant des alternatives positives. Nous sommes d'avis qu'il ne faut négliger ni l'un ni l'autre. Bien entendu, les recours ne sauraient représenter une fin en soi. L'accumulation de cas s'explique par le fait que les autorités, mais aussi la population désormais habilitée à participer aux activités de planification, reconnaissent toujours plus souvent qu'une évaluation méticuleuse des intérêts en présence permet mieux que toute autre mesure, de découvrir des solutions plus respectueuses de l'environnement et du paysage.

Rappelons aussi que le recours des associations de protection de la nature et du paysage exerce un effet préventif. Un exemple: Le 6.12.1988, le Département fédéral des transports et de l'énergie a certes octroyé la concession pour un nouveau téléphérique à Sillerenbühl, Adelboden, reliant directement la station au départ des pistes de ski (en lieu et place des lignes de bus actuelles). Mais il a été précisé dans la concession que les zones Engstligenalp-Lohner et Bondertäli-Bonderspitz, qui font partie du territoire d'Adelboden, seront protégées et ne doivent pas être ouvertes dans une plus large mesure aux skieurs. C'est la réalisation d'un très ancien postulat de la FSPAP, consistant à exiger que chaque mise en valeur touristique s'accompagne d'une mise sous protection appropriée et suffisante de réserves et zones de repos d'un seul tenant et suffisamment étendues, pour les préserver d'une exploitation technique plus avancée. Le résultat obtenu ici est dû en grande partie aux interventions et activités de la FSPAP et de la Société bernoise pour la protection de la nature. Il permet de renoncer en l'occurrence à la procédure de recours.

Liste des procédures de recours en suspens et/ou menées à terme en 1988:

Objet, nature de la requête	Instance de recours	Recours	Etat de la procédure en 1988
Grimseil BE Projet de développement KWO Usine hydroélectrique (Requête: rejet)	Préfecture de Meiringen	Opposition fondée sur le droit cantonal	En suspens
Ligne RhB GR de la Vereina (Requête: redimensionnement du projet)	Départements fédéraux de l'intérieur et de l'économie publique	Recours de droit administratif fondé sur l'art. 55 LPE	Effet suspensif accordé
Isenfluh BE Route de raccordement (Requête: sauvegarde de l'ancien chemin de l'église)	Direction des travaux publics du canton de Berne	Opposition fondée sur le droit cantonal	Retiré après la modification du projet
Medeglia TI Projet de route de détournement (Requête: rejet)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif fondé sur les art. 12 LPN et 55 LPE	En suspens
Höhronen SZ Station à usages multiples PTT (Requête: rejet)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif des PTT contre la décision du Conseil d'Etat SZ qui, recevant un recours de la FSPAP et de la LSPN, avait rejeté l'autorisation de construire à cet endroit, se fondant sur l'art. 24 LAT	Le 18.1.88, le Tribunal fédéral a repoussé la requête, mais imposé certaines conditions dans l'intérêt de la protection du paysage
Pradella-Martina GR Ligne électrique aérienne de 380 kV. (Requête: rejet)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif dans le cadre de la procédure d'expropriation	Le 18.1.88, le Tribunal fédéral a repoussé la requête, mais imposé certaines conditions dans l'intérêt de la protection du paysage

Objet, nature de la requête	Instance de recours	Recours	Etat de la procédure en 1988
St. Moritz GR Constat de forêt négatif Suvretta (Requête: annulation)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif fondé sur l'art. 12 LPN	Approuvé le 15.12.88 par le Tribunal fédéral
Zermatt VS Projet de route forestière (Requête: rejet)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif fondé sur l'art. 12 LPN	Effet suspensif accordé
Oberiberg SZ Projet de route forestière Gschwändwald-Ost (Requête: rejet)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif fondé sur les art. 12 LPN et 24 LAT	Effet suspensif accordé et décision d'interrompre les travaux
Beckenried NW Installation portuaire pour bateaux de plaisance (Requête: rejet)	Tribunal administratif NW	Recours de droit administratif fondé sur les art. 12 LPN et 24 LAT	En suspens
Lopper-Süd NW Route forestière (Requête: rejet)	Tribunal administratif NW	Recours de droit administratif fondé sur l'art. 12 LPN et le droit cantonal	En suspens
Oberwald VS Projet de téléphérique et remonte-pente Sidelhorn (Requête: rejet)	Conseil d'Etat VS	Recours dans le cadre d'une publication dans le Journal officiel du canton du Valais	En suspens
Salgesch VS Procédure d'autorisation de déboiser Amélioration viticole (Requête: annulation de l'autorisation de déboiser)	Tribunal fédéral	Recours de droit administratif	Accepté par le Tribunal fédéral le 20.1.1988

Objet, nature de la requête	Instance de recours	Recours	Etat de la procédure en 1988
Wattenwil-Schwarzenbourg BE Ligne de 50 kV (Requête: Mise sous câbles partielle, autre tracé de la ligne)	Département fédéral des transports et de l'énergie	Recours fondé sur l'art. 12 LPN et la loi sur la procédure administrative art. 44 et 48	En suspens
Commune de Rolle VD extension de la zone à bâtir au détriment d'un paysage de rives et de boisés	Conseil communal	Opposition dans le cadre d'une mise à l'enquête publique	Procédure provisoirement suspendue
Commune de Corsier VD planie pour un chapiteau devant anéantir un verger et une pelouse sèche au voisi- nage du vieux village, site historique d'importance nationale	Conseil communal Commission cantonale des recours et Conseil d'Etat	Opposition dans le cadre d'une mise à l'enquête publique Recours contre cette décision	Opposition rejetée En suspens